

BIS - Bulletin d'information statistique N° 202 - octobre 2025

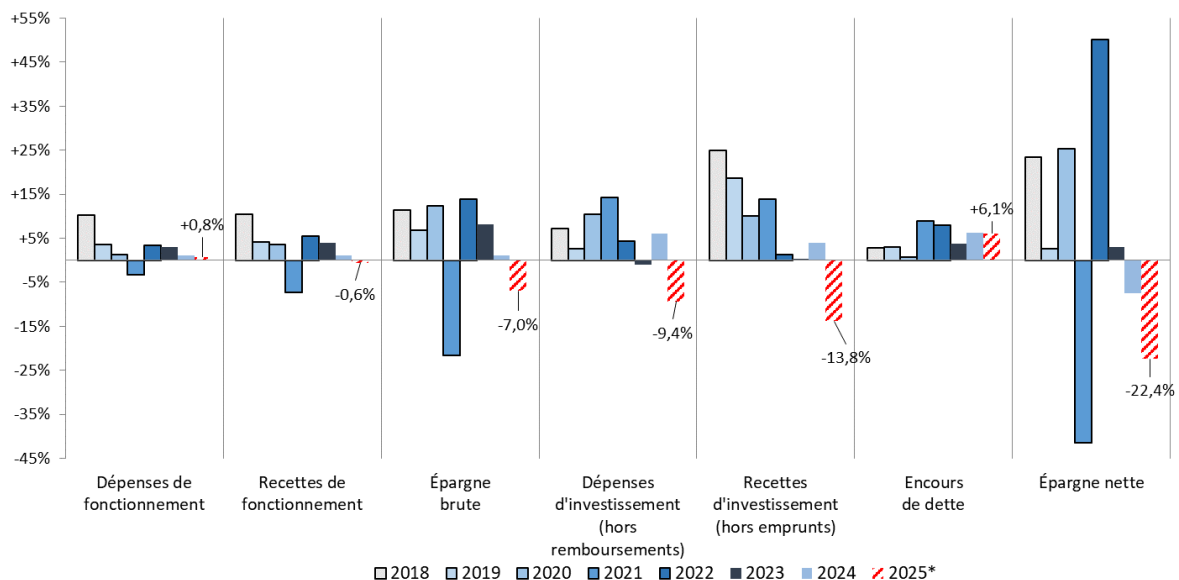
DGCL
 Direction générale
 des collectivités locales

Julien DAVID, Département des études et des statistiques locales – DGCL

Les finances des régions en 2024

En 2024, dans un contexte de ralentissement de l'inflation, les volumes budgétaires des régions se stabilisent. Les dépenses de fonctionnement augmentent de + 1,1 % (contre + 5,2 % en 2023) pour atteindre 25,0 Md€, principalement en raison de la hausse des achats et charges externes (+ 1,3 Md€). En parallèle, les recettes de fonctionnement ralentissent (+ 1,1 % après + 2,9 % en 2023). Ainsi, l'épargne brute des régions et CTU progresse de + 1,1 %, les recettes (+ 0,60 Md€) progressant, en volume, un peu plus que les dépenses (+ 0,53 Md€). L'investissement reste dynamique (+ 6,1 %) soutenu par les subventions versées qui restent en progression marquée (+ 8,1 %) alors que les dépenses d'équipement reculent (- 5,2 %). Même si les recettes d'investissement sont bien orientées (+ 3,9 %), stimulées par les dotations et subventions reçues (+ 2,0 %), les régions connaissent comme les années précédentes un besoin de financement qui atteint 2,3 Md€, qui oriente à la hausse leur encours de dette ainsi que leur délai de désendettement. A l'aune des budgets primitifs votés début 2025, les régions anticipent une légère dégradation de leur situation financière en 2025, avec une augmentation des dépenses de fonctionnement supérieure à celle des recettes. L'épargne brute devrait donc diminuer de - 7% et les investissements se replier de près de - 10%.

Graphique 1. Taux de croissance annuels des principaux agrégats comptables des régions et collectivités territoriales uniques (CTU)



Évolutions neutralisées des modifications institutionnelles sur la période (Corse) et Martinique pour 2024

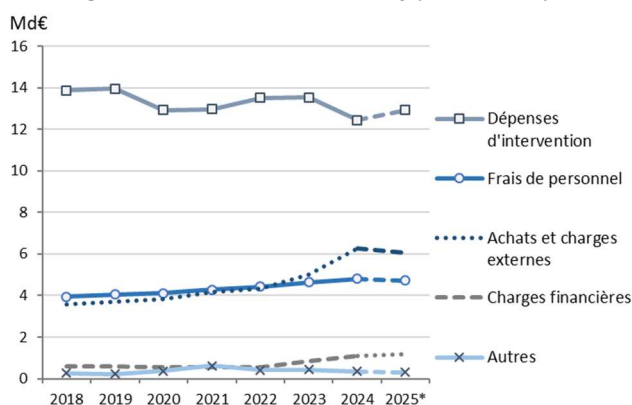
* Estimations à partir des budgets primitifs.

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux

Décélération des dépenses de fonctionnement en 2024

Dans un contexte de ralentissement de l'inflation, les dépenses de fonctionnement des régions et CTU augmentent de + 1,1 % en 2024 (*graphique 1*), soit un rythme moins rapide qu'en 2023 (+ 5,2 %). Elles s'élèvent à 25,0 Md€. Les dépenses d'intervention, qui en représentent la composante principale, diminuent (- 8 %) (*graphique 2*). Ces dépenses correspondent au financement du fonctionnement de leurs domaines de compétences, tels les transports et la mobilité, les lycées, la formation professionnelle ou les aides aux entreprises. Toutefois, cette forte baisse est en grande partie due à l'impact de la création de sociétés publiques locales (SPL) ferroviaires dans deux régions, ayant entraîné des modifications d'inscriptions comptables des recettes tarifaires ferroviaires et de leur contrepartie en dépenses. Sans cette modification, l'évolution aurait été de - 0,8 %.

Graphique 2. Dépenses de fonctionnement des régions et CTU selon le type de dépenses



* Estimations à partir des budgets primitifs.

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux.

¹ Il s'agit d'un dispositif toujours actif prévu par l'article 89 de la loi de finances 2016 dans le cadre du transfert des compétences transport et des ressources qui lui sont liées. Ce dispositif prévoit que les 25% de CVAE autrefois perçus par les départements soient ainsi dévolus aux régions. Si ces ressources dépassaient les charges réelles liées à la compétence transport, une restitution de ce surplus

Par ailleurs, les achats et charges externes ont augmenté de + 1,5 % en 2024, abstraction faite de la création de ces deux SPL ferroviaires qui ont entraîné une hausse comptable des contrats et prestations de services de +389 M€ (soit près d'un tiers de plus), ainsi que des dépenses de transports de personnes extérieures à la collectivité (+ 780 M€). Les frais de personnel poursuivent leur progression en 2024 (+ 3,6 %, après + 4,8 % en 2023 et + 3,5 % en 2022), notamment sous l'effet des mesures de revalorisation des indices et du point d'indice de la fonction publique.

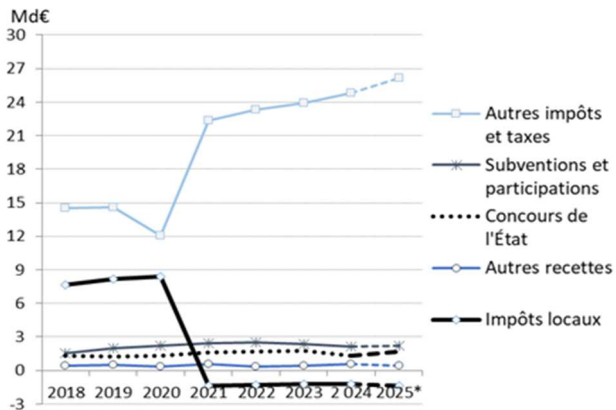
En lien avec la hausse des taux d'intérêt, les charges financières augmentent très fortement (+ 27,2 % en 2024, après + 52,9 % en 2023). Elles ont quasiment doublé en 2 ans (0,6 Md€ en 2022 contre 1,1 Md€ en 2024). Elles représentent 4,3 % des dépenses de fonctionnement et 18,2 % de l'épargne brute, proportions les plus élevées depuis dix ans. Les autres dépenses de fonctionnement sont à la baisse en 2024 (- 17,3 %, après + 3,4 % en 2023).

Décélération également du côté des recettes de fonctionnement

En 2024, les recettes de fonctionnement des régions et CTU augmentent elles aussi moins rapidement qu'en 2023 (+ 1,1 %, après + 2,9 % en 2023). Les impôts et taxes progressent en 2024 (+ 3,9 %, après + 2,4 % en 2023). Comme en 2023, le montant des impôts locaux nets apparaît négatif en 2024 du fait des attributions de compensation¹ de CVAE versées par les régions aux départements (*graphique 3*).

était versée par les régions aux départements, sous forme d'« attributions de compensation négatives ». Depuis, la CVAE a été remplacée par une fraction de TVA qui n'est pas comptée dans les impôts locaux, à la différence de l'attribution de compensation qui l'est toujours, ce qui entraîne des montants négatifs.

Graphique 3. Recettes de fonctionnement
Par type de recettes



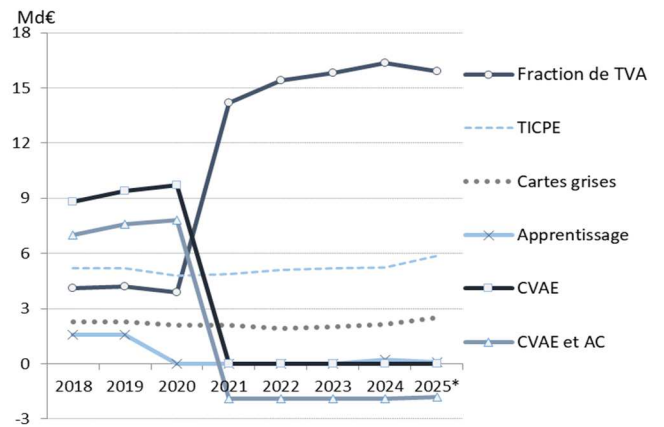
Estimations à partir des budgets primitifs.
Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux.

Les autres impôts et taxes, principale composante des recettes de fonctionnement, augmentent de + 3,6 %, après + 2,3 % en 2023. A noter que les régions perçoivent comme en 2023 une fraction de TVA attribuée en compensation de la suppression définitive de leur part de CVAE. Cette fraction de TVA représente 53 % de leurs recettes de fonctionnement. En contraste avec 2023, les produits de l'accise sur les énergies (ex TICPE) accélèrent fortement (+ 12,6 % en 2024 après + 2,2 % en 2023), en raison de l'intégration des compensations au titre des frais de gestion sur la TH, la CFE et la CVAE pour le financement de la formation professionnelle. Dans le même temps, les produits des taxes sur les certificats d'immatriculation affichent une hausse marquée de + 16,2 % (après + 7,6 % en 2023).

Les concours de l'Etat connaissent un net repli en 2024 (- 22,6 %) après + 4,3 % l'an dernier, notamment à cause d'un changement dans le dispositif de péréquation et de compensation. Avant 2024, environ 80 % des produits des accises sur l'électricité étaient destinés à la péréquation interrégionale et à la compensation des baisses des frais de gestion de la CVAE et de la CFE. Depuis 2024, cela a été remplacé par une attribution fixe. Les compensations fiscales reculent ainsi de - 48,2 % en 2024 après + 9,9 % en 2023. Les

subventions reçues connaissent également un repli en 2024 (- 12,7 % contre - 2,3 % en 2023).

Détail des impôts et taxes



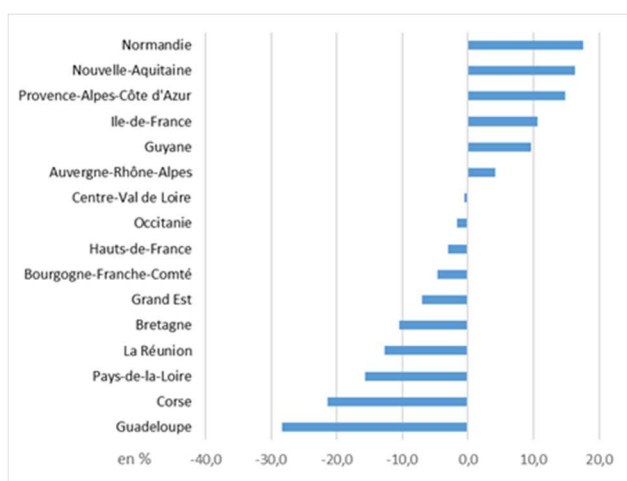
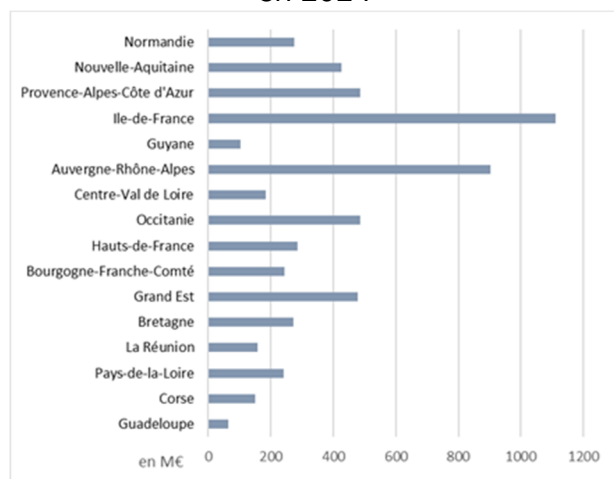
* Estimations à partir des budgets primitifs.
CVAE : cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises ; AC : attribution de compensation ; Les impôts locaux et le produit « CVAE et AC » sont calculés nets des reversements, ce qui explique la présence de montant négatifs à partir de 2021.
TICPE : taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (Accise sur les énergies)
Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux.

Légère hausse de l'épargne brute des régions et CTU mais baisse de l'épargne nette

En volume, les recettes de fonctionnement augmentant davantage (+ 602 M€) que les dépenses (+ 530 M€), l'épargne brute des régions et CTU se renforce légèrement en 2024, de + 73 M€ (+ 1,1 % hors Martinique). Son niveau (5,9 Md€) reste inférieur à celui de 2019 (-8%).

Ce constat s'accompagne de fortes disparités entre les régions. Dix régions ou CTU affichent une baisse de leur épargne brute (Centre-Val-de-Loire, Occitanie, Hauts-de-France, Bourgogne-France-Comté, Grand-Est, Bretagne, La Réunion, Pays de la Loire, collectivité de Corse et Guadeloupe). A l'inverse, les régions Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Ile-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes, ainsi que la collectivité de Guyane, voient leur épargne brute progresser (*graphique 4*).

Graphique 4. Épargne brute des régions et CTU en 2024



Lecture : en 2024, la Normandie avait une épargne brute de 274 M€, soit une évolution de + 17,6 % par rapport à 2023.

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux.

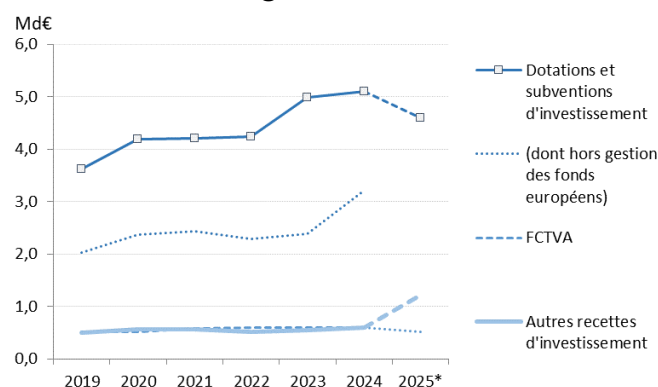
Dans le même temps, les remboursements de la dette augmentant sensiblement (+ 15,5 %), l'épargne nette des régions ressort en forte baisse pour la deuxième année consécutive : - 7,6 % après - 11,8 %. Le niveau actuel est inférieur de 26 % à celui de 2019 : il devient même négatif pour la Guadeloupe. Le repli constaté en 2024 concerne 12 des 17 régions et CTU analysées.

Progression des recettes d'investissement

Les recettes d'investissement (hors emprunts) augmentent en 2024 (+ 3,9 %, après + 14,5 % en 2023). Les dotations et subventions d'investissement, qui en sont la composante

principale, ont progressé (+ 2 % en 2024, après + 17,8 % en 2023). Hors gestion des fonds européens, cette évolution est encore bien plus marquée (+ 36 %), et due en grande partie aux subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables de deux régions (Hauts-de-France et Grand Est). Le FCTVA affiche une hausse de + 7,4 % en 2024 après une baisse de - 1,7 % en 2023. Les autres recettes d'investissement ont augmenté de + 17 % en 2024 après + 6,8 % en 2023, mais représentent des montants plus marginaux (*graphique 5*).

Graphique 5. Recettes d'investissement des régions et CTU



* Estimations à partir des budgets primitifs.

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux.

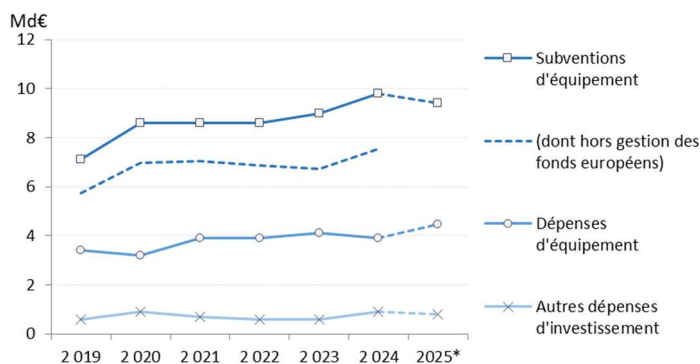
Des dépenses d'investissement toujours dynamiques

Les dépenses d'investissement (hors remboursements de la dette) des régions et CTU ont augmenté de + 6 % en 2024 et de + 8 % hors gestion des fonds européens, dans un contexte de ralentissement de l'inflation. La situation prolonge ainsi celle de l'année précédente, marquée par une hausse de + 4,7 % avec une inflation encore plus soutenue. L'évolution en volume est donc plus importante cette année. Les subventions d'investissement, qui en sont la composante principale, augmentent de + 8,1 % en 2024 (après + 4,9 %). Cette augmentation s'élève à + 12 % hors gestion des fonds européens (*graphique 6*). Les dépenses d'équipement diminuent quant à elles en 2024 (- 5,2 %, après + 5,3 % en 2023).

Neuf régions ou CTU connaissent une baisse de leurs dépenses d'équipement alors que les Pays de la Loire et la collectivité territoriale de Martinique affichent une forte progression (au-delà de +10 %).

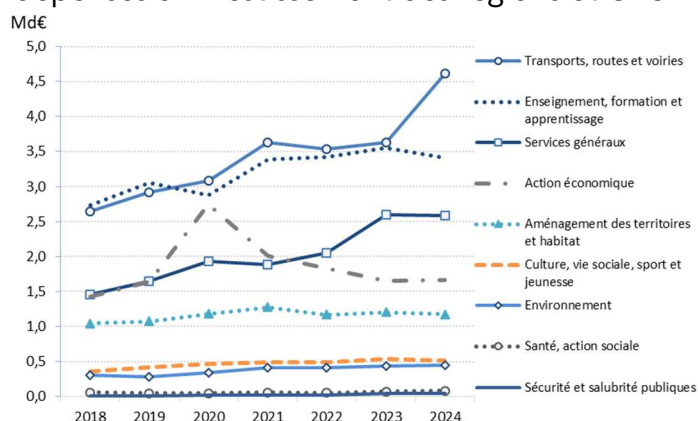
Après une baisse en 2023 (- 1,7 %) du fait de l'arrêt des soutiens aux entreprises mis en place pendant la pandémie, les autres dépenses d'investissement ont connu un fort rebond en 2024 (+ 51,6 %) notamment dû à une forte augmentation des titres de participation. Cela représente un retour graduel aux niveaux d'investissement d'avant la crise sanitaire.

Graphique 6. Dépenses d'investissement des régions et CTU (hors remboursement de la dette)



* Estimations à partir des budgets primitifs.
Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux.

Graphique 7. Répartition par fonction des dépenses d'investissement des régions et CTU



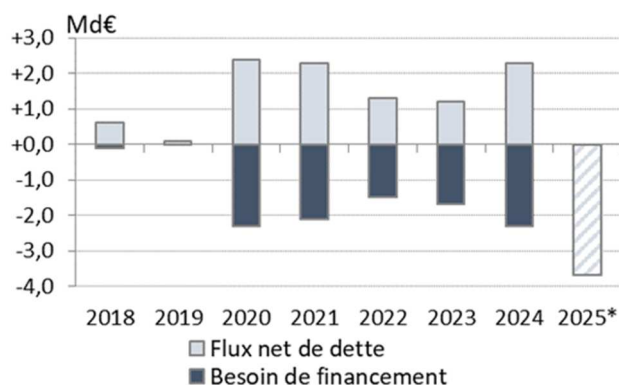
* Estimations à partir des budgets primitifs.
Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux.

Les dépenses d'investissement dans la fonction « transports, routes et voiries » progressent fortement en 2024 de + 27 % (graphique 7) notamment en raison des subventions d'investissement dans le Fer-voyeur des Hauts-de-France et de Grand-Est déjà citées. La fonction « Enseignement, formation et apprentissage » baisse de - 4 % après trois ans d'augmentation.

Augmentation prononcée du besoin de financement et nouvelle progression de l'encours de dette

En 2024, comme le montre la baisse de l'épargne nette, la situation financière globale des régions et des CTU se dégrade. Les régions et CTU présentent toujours un besoin de financement comme depuis dix ans, à hauteur cette année de - 2,3 Md€, après - 1,7 Md€ en 2023. Le besoin de financement représente la différence entre le total des dépenses et le total des recettes de l'année, avant prise en compte des mouvements sur la dette. Une région et une CTU dégagent cependant une capacité de financement: La Réunion et la Guadeloupe (graphique 9). En 2023, Auvergne-Rhône-Alpes s'ajoutait à cette liste et présentait, elle aussi, une capacité de financement.

Graphique 8. Soldes de gestion des régions et des CTU



* Estimations à partir des budgets primitifs.
Source : DGCL. Données : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux.

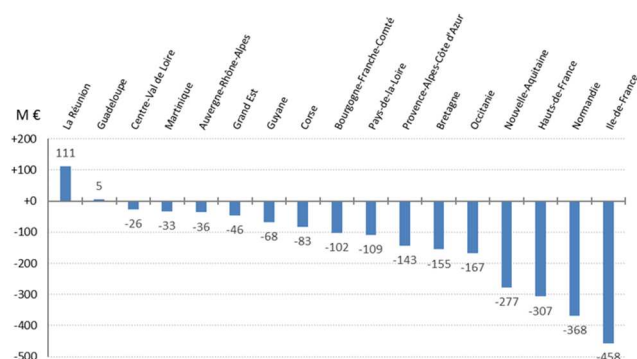
La persistance de besoin de financement global se traduit par un flux net de dette (différence

entre le total des emprunts contractés et le total des remboursements de dette) de + 2,3 Md€ en 2024, après + 1,2 Md € en 2023) avec une variation du fonds de roulement nulle après deux ans de baisse (*graphique 8*).

L'encours de dette augmente de + 6,2 % en 2024 et atteint 37,6 Md€, soit un niveau plus élevé d'un tiers par rapport à 2019. Cette progression, cumulée à une plus faible progression de l'épargne brute (+ 1,1 %), détériore le délai de désendettement des régions et CTU, qui augmente de + 0,3 an en

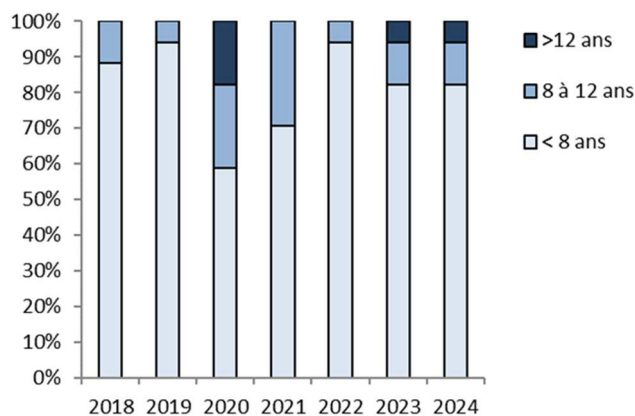
2024 pour s'élever à 6,3 ans. C'est le niveau le plus haut atteint depuis dix ans. Une collectivité, les Hauts-de-France, affiche un délai de désendettement supérieur à 12 ans, ce qui était uniquement le cas en 2023 pour la Guyane (*graphique 10*). Toutefois, en 2024, le délai de désendettement d'un quart des régions a baissé. La Guadeloupe et Auvergne-Rhône-Alpes sont celles qui affichent les ratios les plus faibles (2,3 ans et 2,9 ans en 2024).

Graphique 9. Besoin (-) ou capacité (+) de financement des régions et CTU en 2024



Source : DGCL. Données : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux.

Graphique 10. Répartition des régions et CTU selon leur capacité de désendettement



Source : DGCL. Données : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux.

Encadré : Les régions anticipent une situation financière moins favorable en 2025

D'après les estimations des budgets primitifs votés en début d'année 2025, la situation financière des régions et CTU se dégraderait fortement en 2025. L'épargne brute diminuerait de - 7,0 %. En effet, les recettes de fonctionnement diminueraient de - 0,6 % en 2025, tandis que les dépenses de fonctionnement progresseraient (+ 0,8 %). La plupart des composantes des dépenses de fonctionnement seraient en hausse : les frais de personnel et les achats et charges externes enregistreraient une augmentation notable de + 2,6 % et + 23,3 %. En revanche, les dépenses d'intervention, composante la plus importante, diminueraient de - 7,6 %, soit une baisse de 1,7 Md€.

Dans la continuité de 2024, les charges financières sont attendues en hausse pour la troisième année consécutive (+ 5,7 %). Cette dégradation de l'épargne brute, couplée à des recettes d'investissement en forte baisse, se traduit par une diminution des dépenses d'investissement (- 9,4 %), notamment pour les subventions d'équipement versées. Malgré cette baisse, les besoins de financement seraient de - 3,4 Md€, niveau bien supérieur à ceux atteints depuis une décennie.

Comptes des Régions et collectivités territoriales uniques (CTU) ^(a)

Évolution à partir des budgets primitifs ^(d)

(en milliards d'euros)

Valeurs provisoires

Budgets principaux	2021	2022 / 2021	2022	2023 / 2022	2023	2024 / 2023 (c)	2024	2025 / 2024
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	22,56	+3,0 %	23,24	+5,2 %	24,44	+1,1 %	24,97	+0,8%
Achats et charges externes	4,15	+4,4 %	4,34	+15,1 %	4,99	+1,5 %	6,29	+23,3%
Frais de personnel	4,28	+3,5 %	4,43	+4,8 %	4,64	+3,6 %	4,81	+2,6%
Charges financières	0,56	+0,1 %	0,56	+52,9 %	0,86	+27,2 %	1,08	+5,7%
Dépenses d'intervention	12,96	+4,2 %	13,50	+0,2 %	13,52	-0,8 %	12,43	-7,6%
Autres dépenses de fonctionnement	0,62	-32,7 %	0,41	+3,4 %	0,43	-17,9 %	0,35	-17,4%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	28,32	+4,0 %	29,46	+2,9 %	30,32	+1,1 %	30,92	-0,6%
Impôts et taxes	22,64	+5,5 %	23,88	+2,4 %	24,46	+3,9 %	25,39	-0,0%
- Impôts locaux	-1,28	-7,6 %	-1,18	-0,6 %	-1,17	-1,6 %	-1,16	+14,7%
- Autres impôts et taxes	23,92	+4,8 %	25,06	+2,3 %	25,64	+3,6 %	26,56	+0,6%
<i>dont : cartes grises</i>	2,16	-12,6 %	1,89	+7,6 %	2,03	+16,2 %	2,36	+16,0%
<i>: TICPE</i>	5,14	+3,7 %	5,33	+2,2 %	5,45	+13,1 %	6,14	+11,2%
Concours de l'État	2,21	+2,4 %	2,26	+4,3 %	2,36	-22,6 %	1,86	-21,6%
- Dotation globale de fonctionnement (DGF)	0,31	-0,2 %	0,30	+0,0 %	0,30	+0,0 %	0,30	-0,1%
- Autres dotations	1,03	+0,8 %	1,03	+0,6 %	1,04	-0,7 %	1,03	+3,8%
- Péréquations et compensations fiscales	0,87	+5,3 %	0,92	+9,9 %	1,01	-48,2 %	0,53	-54,6%
Subventions reçues et participations	2,67	+3,7 %	2,77	-2,3 %	2,71	-12,7 %	2,24	-9,7%
Ventes de biens et services	0,17	+13,7 %	0,19	+69,2 %	0,32	+6,5 %	0,76	+100,5%
Autres recettes de fonctionnement	0,64	-43,5 %	0,36	+29,4 %	0,47	+43,0 %	0,66	+5,9%
Épargne brute (3) = (2)-(1)	5,76	+8,1 %	6,22	-5,6 %	5,88	+1,1 %	5,95	-7,0%
Épargne nette = (3)-(8)	4,01	+3,0 %	4,12	-11,8 %	3,64	-7,6 %	3,37	-22,4%
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	13,23	-1,0 %	13,09	+4,7 %	13,71	+6,1 %	14,54	-9,4%
Dépenses d'équipement	3,89	+0,2 %	3,90	+5,3 %	4,11	-5,2 %	3,89	-4,9%
Subventions d'équipement versées	8,63	-0,3 %	8,60	+4,9 %	9,02	+8,1 %	9,76	-13,5%
Autres dépenses d'investissement	0,71	-16,0 %	0,59	-1,7 %	0,58	+52,5 %	0,88	+29,6%
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	5,33	+0,4 %	5,35	+14,5 %	6,13	+3,9 %	6,32	-13,8%
FCTVA	0,57	+5,5 %	0,60	-1,7 %	0,59	+7,4 %	0,63	-7,9%
Dotations et subventions d'investissement	4,20	+0,7 %	4,23	+17,8 %	4,99	+2,0 %	5,05	-15,9%
Autres recettes d'investissement	0,56	-7,2 %	0,52	+6,8 %	0,55	+17,0 %	0,64	-7,8%
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	35,79	+1,5 %	36,33	+5,0 %	38,15	+3,0 %	39,50	-3,2%
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	33,65	+3,5 %	34,82	+4,7 %	36,45	+1,6 %	37,24	-3,2%
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	-2,14		-1,52		-1,70		-2,26	
Remboursements de dette (8)	1,75	+19,9 %	2,10	+6,7 %	2,24	+15,5 %	2,58	+9,1%
Emprunts (9)	4,06	-15,7 %	3,42	+1,7 %	3,48	+40,1 %	4,83	+2,2%
Flux net de dette = (9)-(8)	+2,31		+1,32		+1,24		+2,25	
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	37,54	+2,4 %	38,43	+5,1 %	40,39	+3,7 %	42,09	-2,5%
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	37,71	+1,4 %	38,24	+4,4 %	39,93	+5,0 %	42,08	-2,4%
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+0,17		-0,19		-0,46		-0,01	
Dette au 31 décembre (12) ^(b)	32,93	+3,8 %	34,19	+3,6 %	35,42	+6,2 %	37,58	+6,1%
Ratios								
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	20,3%	+0,8 pt	21,1%	-1,7 pt	19,4%	-0,0 pt	19,2%	-1,1 pt
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	14,1%	-0,1 pt	14,0%	-2,0 pt	12,0%	-1,1 pt	10,9%	-2,0 pt
Taux d'endettement = (12) / (2)	116,3%	-0,2 pt	116,1%	+0,8 pt	116,8%	+5,9 pt	121,6%	+7,7 pt
Délai de désendettement = (12) / (3)	5,7 ans	-0,2 an	5,5 ans	+0,5 an	6,0 ans	+0,3 an	6,3 ans	+0,9 an

(a) Y compris collectivités territoriales uniques (CTU) de Martinique et Guyane et de Corse.

(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines

(c) les évolutions sont calculées hors CTU Martinique (données provisoires à date de parution) et hors impact des nouvelles inscriptions dans 2 régions

(d) hors région de Guadeloupe données non disponibles une des deux années

Source : DGCL - Données DGFI, comptes de gestion ; budgets principaux. Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette.

Pour en savoir plus :

BIS 200 – Les finances des collectivités locales 2024, septembre 2024

L'ensemble des études sont disponibles sur le portail des collectivités locales :

www.collectivites-locales.gouv.fr/etudes-et-statistiques-locales

Ministère chargé des collectivités territoriales

Direction Générale des Collectivités Locales

2, Place des Saussaies – 75800 PARIS Cedex 08 – Téléphone : 01 40 07 68 29 – Télécopie : 01 49 27 34 29

Directrice de la publication : Cécile RAQUIN